

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 octobre 2017

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 18 octobre 2017 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 11 octobre 2017.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Mireille KAMMERLOCHER. Christine JOLLY, Corinne FROELHIN, Laurent BAILLY, Daniel BEY, Danièle TARTRAT.

Absents excusés et représentés : Colette CHAPUIS, Marie-Hélène DUROCQ, Laurent GARCIA, Philippe PLOYER et Pascale ROUX représentés respectivement par Laurent BAILLY, Agnès LAPLAZA, Mireille CARQUIGNY, Yvan GUIGNOT et Christine JOLLY.

Secrétaire de séance : Corinne FROELHIN

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2017 est adopté à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE de SECRETAIRE DE MAIRIE :

Suite au départ en retraite prochain de l'agent titulaire du poste, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de Secrétaire de Mairie à temps incomplet à la date du 1^{er} février 2018.

La création sera faite pour le grade de rédacteur, ou adjoint administratif principal de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe.

RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe les Conseillers que le rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes Val de GRAY sur le prix, la qualité et le fonctionnement des services en eau potable et assainissement a été soumis au conseil communautaire ;

Ce rapport n'appelle aucune observation, le rendement ainsi que la qualité des services étant corrects ; il est donc adopté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR : la Trésorière de GRAY a informé de l'impossibilité de recouvrer une facture de 2015 d'un montant de 37.05 € relative à des frais dus aux services périscolaires, au nom d'une famille. L'admission en non-valeur est acceptée à l'unanimité.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE PAPIER DE LA CCVG : une consultation a été lancée à la Communauté de Communes Val de GRAY pour effectuer un groupement de commandes de papier A4/A3 ; après avoir pris connaissance des tarifs attractifs pratiqués par la société locale retenue, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement.

*Le Maire,
Yvan GUIGNOT*